

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUN 2008**

PRESENTS : Claire Baubry, Eric Chouteau, Jean-Claude Chateigner, Céline Clochard, Jean-Pierre Coiffard, Chantal Lepagnol, Mickaël Marchand, Jean-Louis Martin, Elizabeth Pouplard, Olivier Rahard, Anne Sorin, conseillers municipaux.

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Claude Chateigner
Convocation du 30 mai 2008 – Affichage du 31 mai 2008

Conseillers en service : 15 - Présents : 11

Excusée : Olivier Belliard, Marie-Françoise Cavé, Jacques Roy, Sylvie Morille

05/06/60 : Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs.

Vu l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts,

Monsieur le Maire expose que la durée du mandat des membres de la Commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux.

Le Conseil Municipal procède à la désignation des six commissaires titulaires et suppléants comme suit.

Titulaires

1. Morille, Pierre
2. Coutolleau, Maryse
3. Rahard, Olivier
4. Fonteneau, Jean-René
5. Plumejault, Véronique
6. Delengaïne, David
7. Jeannin, Joseph (hors Roussay)

Suppléants

1. Pouvreau, Jean
2. Grimaud, Charles
3. Abellard, Jean-Pierre
4. Lepagnol, Chantal
5. Baubry, Claire
6. Chouteau, Eric
7. Chouteau, Gilles (hors Roussay)

05/06/61 : Conventions de mise à disposition de locaux communaux.

Monsieur le Maire expose que les structures SIVOM (Syndicat de prestations de services de proximité), CSI (Centre Social Intercommunal), Actif' Jeunes, CLSH (Centre de Loisirs sans Hébergement) et Familles Rurales occupent de manière ponctuelle divers locaux appartenant à la commune pour développer leurs activités respectives.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'habiliter Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de locaux communaux aux structures précitées.

05/06/62 : Autorisation du Maire à signer une convention de création d'une Agence Postale Communale.

Monsieur le Maire expose que La Poste de Roussay a décidé de cesser son activité à partir de septembre 2008.

Après avoir étudié les alternatives possibles à cette situation et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de créer une Agence Postale Communale. Gérée par du personnel communal, cette structure offre les opérations les plus courantes habituellement réalisées en bureau de poste.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

05/06/63 : avis du Conseil Municipal sur l'enquête publique du Plan de Prévention des Risques « Inondation ».

Le Conseil Municipal,

Vu l'arrêté préfectoral D3-2008 n° 202 du 3 avril 2008 organisant l'enquête publique préalable à l'approbation du Plan de prévention des risques naturels prévisibles « inondation » dans le Val de la Moine, ainsi qu'un avis d'enquête affiché en mairie du 18 avril au 6 juin 2008,

Vu l'article L 562-3 du code de l'environnement,

DIT qu'il n'est fait aucun commentaire particulier, et présente un avis favorable sur cette enquête.

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

05/06/64 : Lotissement Les Grands Jardins : noms des rues et adresses.

Considérant qu'il y a lieu d'approuver le nom des voies créés dans le lotissement et les adresses des divers lots, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal des propositions de noms.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE de baptiser les voies du lotissement Les Grands Jardins et de numéroter les lots de la façon suivante :

- **Allée du Romarin, n°1 à 15.**
- **Allée de la Marjolaine, n°1 à 7.**

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

05/06/65 : Lotissement Les Grands Jardins : vente de la terre végétale.

Monsieur le Maire expose qu'à l'occasion des travaux de viabilisation du lotissement Les Grands Jardins, de la terre végétale appartenant à la commune est disponible pour les riverains qui souhaiteraient en acquérir.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de fixer à 3 € HT le prix de la terre végétale aum3.

DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

<u>Jeudi 3 juillet 2008</u>
<u>4 septembre 2008</u>